

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) CALLABLE STEP UP NOTE 2030/2

FLASH INVEST

 Communication
à caractère
promotionnel
Octobre 2020


OBLIGATION STRUCTURÉE


Durée

10 ans maximum


**Droit¹ au
remboursement**

 à 100% de la valeur
nominale à l'échéance

Fiscalité

 Coupons soumis au
précompte mobilier

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Durée de 10 ans maximum. Un remboursement anticipé au gré de l'émetteur est possible à chaque date de paiement de coupon, à partir de la fin de la troisième année.
- Prix de souscription: 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure).
- Droit¹ au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur.
- Droit¹ à un coupon annuel dont le taux brut, fixé à 0,40% pour la première année, augmente ensuite de 0,05% tous les ans (voir tableau en page 2).
- Le rendement actuariel brut variera donc d'un minimum de 0,45% (en cas de remboursement anticipé après la troisième année) à un maximum de 0,62% (en cas de remboursement à l'échéance finale initialement prévue). La probabilité d'obtenir le rendement maximal et de percevoir les derniers coupons plus élevés est toutefois relativement faible, tenant compte de la forte possibilité que l'émetteur procède à un remboursement anticipé dans l'hypothèse où les taux du marché resteraient stables ou continueraient de baisser.

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) CALLABLE STEP UP NOTE 2030/2** (en abrégé BP2F CALLABLE STEP UP NOTE 2030/2) est un instrument de dette structuré, émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer annuellement un coupon et à vous rembourser le capital à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

DE 3 À 10 COUPONS ANNUELS

La BP2F CALLABLE STEP UP Note 2030/2 est destinée à l'investisseur qui souhaite obtenir un rendement régulier de son capital. Elle a en effet pour objectif de distribuer¹ un premier coupon annuel de 0,40% (brut). Sans attendre une éventuelle hausse des taux du marché, le taux des coupons suivants augmentera ensuite de 0,05% (brut) d'année en année jusqu'à atteindre 0,85% (brut) si la Note court jusqu'à l'échéance finale initialement prévue le 12 novembre 2030.

À partir de la troisième année, l'émetteur se réserve toutefois la possibilité de procéder à un remboursement anticipé des Notes, à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure). S'il décidait de procéder à un tel remboursement, il le ferait plus probablement à la fin de la troisième année si les taux du marché ont encore baissé ou sont restés stables. Dans ce cas, l'investisseur ne profitera pas de l'augmentation graduelle des coupons annuels ultérieurs.

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.


**BNP PARIBAS
FORTIS**

 La banque
d'un monde
qui change

UN COUPON QUI AUGMENTE TOUS LES ANS

Les taux d'intérêt européens ont chuté à des niveaux qu'ils n'avaient jamais atteints auparavant. Avec la BP2F CALLABLE STEP UP NOTE 2030/2, vous bénéficiez d'un coupon qui augmente chaque année... même si les taux du marché restent stables ou continuent de baisser.

Émise pour une période de 10 ans, cette obligation prévoit en effet la distribution d'un coupon annuel dont le taux, connu dès le départ, augmente de 0,05% (brut) tous les ans... à moins que l'émetteur décide de procéder à un remboursement anticipé.

DURÉE NON CONNUE D'AVANCE

La BP2F CALLABLE STEP UP NOTE 2030/2 est initialement émise pour une période de 10 ans.

Après trois ans au plus tôt, l'émetteur se réserve toutefois le droit, chaque année, de procéder au remboursement anticipé des Notes. Il existe une forte probabilité qu'il exerce ce droit à la fin de la troisième année si les taux du marché ont encore baissé ou sont restés stables.

En cas de remboursement anticipé, l'investisseur aura droit¹ à la date de paiement de coupon prévue:

- au remboursement de ses Notes à 100% de la valeur nominale;
- au paiement du coupon annuel prévu cette année-là.

TABLEAU DE RENDEMENT

Date de paiement du coupon ¹	Taux brut ²		Rendement actuariel brut ² en cas de remboursement à cette date-là
12 novembre 2021	0,40%		/
12 novembre 2022	0,45%		/
12 novembre 2023	0,50%		0,45%
12 novembre 2024	0,55%		0,47%
12 novembre 2025	0,60%	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur possible chaque année	0,50%
12 novembre 2026	0,65%		0,52%
12 novembre 2027	0,70%		0,55%
12 novembre 2028	0,75%		0,57%
12 novembre 2029	0,80%		0,60%
12 novembre 2030	0,85%	Échéance finale	0,62%

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/du garant.

² Avant déduction du précompte mobilier.

PLAINTES

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser par courrier à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, ou par e-mail via gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com.

Si la solution proposée ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre plainte par courrier à **Ombudsfin** – Ombudsman en conflits financiers – North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 (Bte 2), 1000 Bruxelles, ou par e-mail via ombudsman@ombudsfin.be.

PRINCIPAUX RISQUES

- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts, ou peut se voir imposer une conversion en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur.
- **Risque de performance limitée:** si l'émetteur décide de procéder au remboursement anticipé des Notes, aucun des coupons ultérieurs ne sera versé.
- **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-contre) qui pourraient amener à un prix

inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique "Frais supportés par l'investisseur" en page 4).

- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** Le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur. Dans l'intervalle, le prix des Notes fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, et l'évolution des taux d'intérêt. De telles fluctuations peuvent entraîner une moins-value en cas de vente avant l'échéance.
- **Autre cas de remboursement anticipé possible (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur):** en cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Notes (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Notes), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Notes d'un remboursement anticipé à leur valeur de marché. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'émetteur.

PROSPECTUS

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** pour l'émission de Notes non subordonnées sous le programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 2 juin 2020, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris. L'approbation par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'instrument de dette structuré;
- de ses **suppléments** datés du 6 juillet 2020, du 17 août 2020 et du 25 septembre 2020, ainsi que de tous les éventuels suppléments à venir. En cas de publication d'un supplément contenant des informations susceptibles d'influencer l'évaluation d'un produit en cours de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit disposera d'un droit de retrait durant 2 jours ouvrables à compter de la date de publication de ce supplément;
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français; et
- des **Final Terms** rédigées en anglais et datées du 2 octobre 2020.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DE DROIT BELGE

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non applicables via les Final Terms.

SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via Easy Banking Web. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F CALLABLE STEP UP NOTE 2030/2 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

de cette émission

DESCRIPTION	<p>Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.</p> <p>Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.</p> <p>Rating du garant: A2 (<i>stable outlook</i>) chez Moody's, A+ (<i>negative outlook</i>) chez Standard & Poor's et A+ (<i>rating watch negative</i>) chez Fitch.</p> <p>Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Plus d'informations sur les ratings sur www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires.</p>
TITRES	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valeur nominale: 1.000 EUR. ■ Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR. ■ Code ISIN: XS2226991854 - Série N218. ■ Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
DURÉE & PRIX	<p>Date d'émission et de paiement: 12 novembre 2020.</p> <p>Prix d'émission: 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par coupure.</p> <p>Prix de souscription: 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par coupure.</p> <p>Date d'échéance: 12 novembre 2030, soit une durée maximale de 10 ans (sauf en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur).</p> <p>Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.</p>
FRAIS SUPPORTÉS PAR L'INVESTISSEUR	<p>Frais inclus dans le prix d'émission, liés à la structuration et à la gestion des titres</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Frais uniques de structuration de 1,05% du montant nominal souscrit. ■ Frais récurrents de 0,33% par an du montant nominal souscrit, pendant les 3 premières années (soit un total de 0,99% si les titres sont conservés au moins jusqu'au 12 novembre 2023), versés à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur. <p>Les frais repris ci-dessus sont indicatifs et pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Leur somme ne dépassera toutefois pas 4%.</p> <p>Frais non inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de frais d'entrée. ■ Frais de sortie: <ul style="list-style-type: none"> - à l'échéance finale ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur: pas de frais de sortie; - avant l'échéance des titres: 0,50% du montant nominal vendu (hors frais de transaction, impôts éventuels et taxe sur opérations de bourse) dans des conditions normales de marché. ■ Autres frais: pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par BNP Paribas Fortis à ses clients (notamment les frais de transaction (max. 0,50%) en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/tarifs > Frais et taxes.
FISCALITÉ	<p>Régime fiscal actuellement applicable à l'investisseur personne physique résident belge</p> <p>Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 30%.</p> <p>Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.</p> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.</p> <p>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire durant la période de souscription). ■ TOB de 0,12% à la vente sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR par opération).

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre au public en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus. **La période de souscription court du 3 octobre 2020 à 9 h au 30 octobre 2020 à 16 h.** Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus:

 **PAR TÉLÉPHONE**
auprès de l'Easy Banking Centre
02/433 41 31

 **DANS TOUTE AGENCE**
BNP PARIBAS FORTIS

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.